



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSENTION : 2

POUR : 8

Délibération n° 2023/34 : Ressources humaines – création d'un poste permanent

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles L313-1 et L332-8 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu le budget 2023 adopté par délibération n° 2023/12 en date du 24 février 2023,

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine en raison d'un départ à la retraite.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine de la filière culturelle à temps complet à compter du 4 septembre 2023.

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 1

Cet emploi pourra aussi être exercée par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8-3. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à huit (8) voix pour et deux (2) abstentions (BERARD Guy et PINATEL François) :

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,

DIT que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

25 JUIL. 2023

Date de publication :

25 JUIL. 2023